

Nos références : COM034027 du 20/04/2021
Compte client : 05900944
Vos références : CDE DEV0180053-1-1 SARTORIUS Aubagne
Adresse de livraison

SI CONTACT
400 rue Pierre Berthier
ZI LES MILLES
13797 Aix en Provence Cedex 3
France

Adresse de facturation

SI CONTACT
400 rue Pierre Berthier
ZI LES MILLES
13797 Aix en Provence Cedex 3
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 66136 du 16/06/2021</u>					
IAGONA SUPPORT INSTALL	Support à l'installation déploiement du serveur - Mutualisé ou VPS Dedié	1	211,11	211,11	1
IAGONA ME1	Maintenance évolutive annuelle NEOBOX - 1 voie (sous Windows) 6 licences engagement sur 3 ans	3	432,10	1 296,30	1
IAGONA SERVEUR CLOUD MUT	Serveur Cloud Mutualisé - Mode SaaS - Hébergement Neoscreen Serveur - Coût Annuel/Licence - Maintenance obligatoire (sous Windows) Pour 6 licences	3	280,00	840,00	1
IAGONA SUPPORT HOTLINE	Support à l'installation du Serveur - On-Premise - Hotline	1	105,55	105,55	1
<u>BL N° 66201 du 22/06/2021</u>					
FORMATION CDM	Formation utilisateur Neoscreen - sur site, 1/2 journée (hors dépl.) 1/2 JOURNEE HORS DEPLACEMENT	1	295,00	295,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	490,00	490,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	3 255,46 €
1	20,00	3 255,46	651,09	Total TVA	651,09 €

Conditions de règlement :
Virement à 45 jours fin de mois

Echéance : 31/08/2021

Domiciliation DWPro :
SOCIETE GENERALE
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC
3 906,55 €
Devise : EUR
Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)